

SARL ROUGEOT MULIN-LA FERME DU BREUIL SARL ROUGEOT MULIN rappelle LOT 07.25.03



- **LOT 07.25.03**
- Marque : **LA FERME DU BREUIL**
- **Lot 07-25-03 Date limite de consommation entre le 12/05/2025 et le 29/05/2025**
- Date début/fin de commercialisation : **du 12/03/2025 au 29/03/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR25332002**
- Zone géographique de vente : **Régions : Bourgogne-Franche-Comté**
- Distributeurs : **SCAF Loue Lison Fruitière Val d'amour Maison Benoit Fruitière d'arc sous cicon SCAF Vernier Fontaine SCAF Salin les Bains**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence de listéria monocytogène**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **jeudi 29 mai 2025**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre